

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAUX-AUSTREBERTHE**

BUDGET PRIMITIF 2021

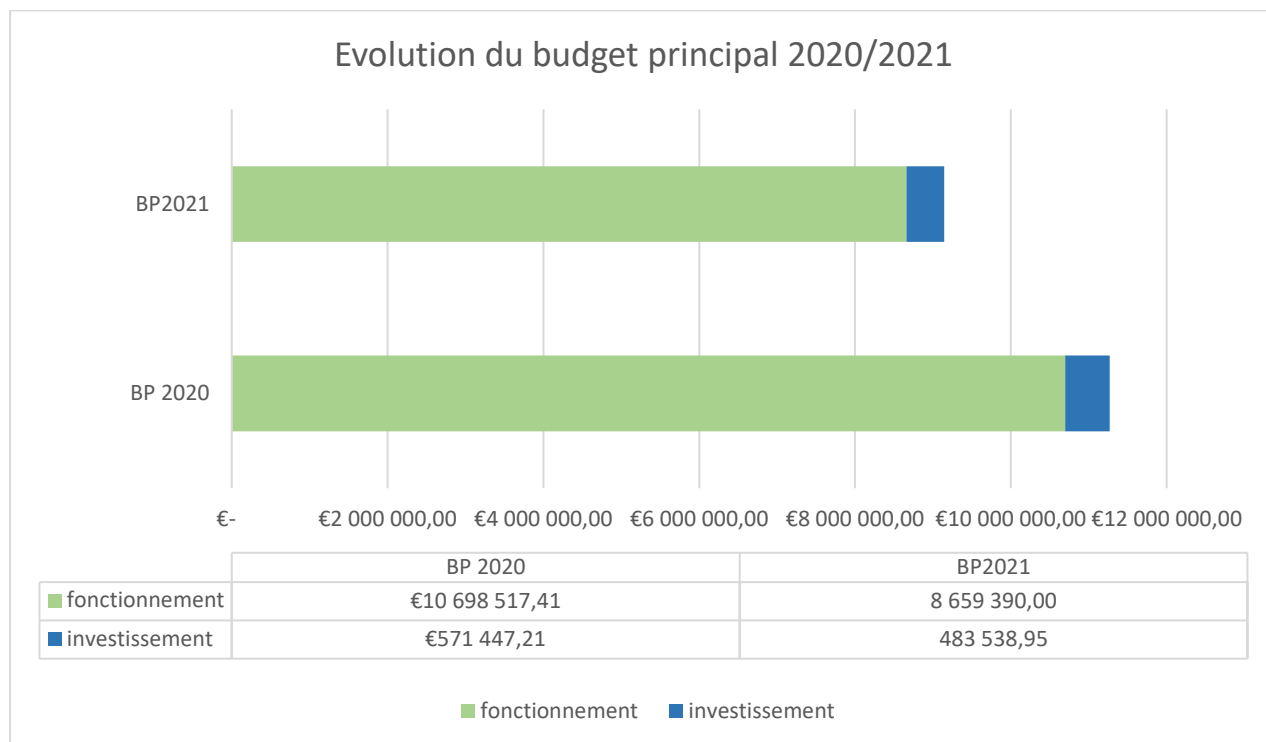


Table des matières

1.	Équilibre général du budget principal	3
2.	Le Fonctionnement : une année de déploiement de nouvelles politiques.....	4
2.1	Les dépenses de fonctionnement	4
2.2	Les recettes de fonctionnement	7
3.	L'investissement : un programme 2021 marqué par l'aménagement du territoire.....	9
3.1	Les dépenses	9
3.2	Les recettes d'investissement	10
4.	La collecte des ordures ménagères.....	11
4.1	Le fonctionnement	11
4.2	L'investissement.....	12
5.	Le complexe aquatique (HT).....	13
5.1	Le fonctionnement	13
5.2	L'investissement.....	13
6.	Budget ZAC (HT)	15
6.1	Le fonctionnement	15
6.2	L'investissement.....	15
7.	Budget Eau potable (HT)	16
7.1	L'exploitation.....	16
7.2	L'investissement.....	17
8.	Budget Assainissement collectif (HT)	18
8.1	L'exploitation.....	18
8.2	L'investissement.....	18
9.	Budget assainissement non collectif (HT)	20
9.1	L'exploitation.....	20
9.2	L'investissement.....	20

1. Équilibre général du budget principal

Le projet d'équilibre budgétaire 2021 s'élève, tous mouvements pris en compte à 9.142.928€. Le budget 2021 n'intègre pas les résultats contrairement au budget 2020.



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 8.335.851€ En neutralisant l'effet des dépenses imprévues et des charges exceptionnelles 2020, l'augmentation est de 2% et est exclusivement liée à l'augmentation de la masse salariale, résultat des créations de poste validées en conseil communautaire en 2020.

55% de la section de fonctionnement correspondent aux subventions d'équilibre des budgets annexes soit 4.600.080,85 € (complexe aquatique et de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la ZAC).

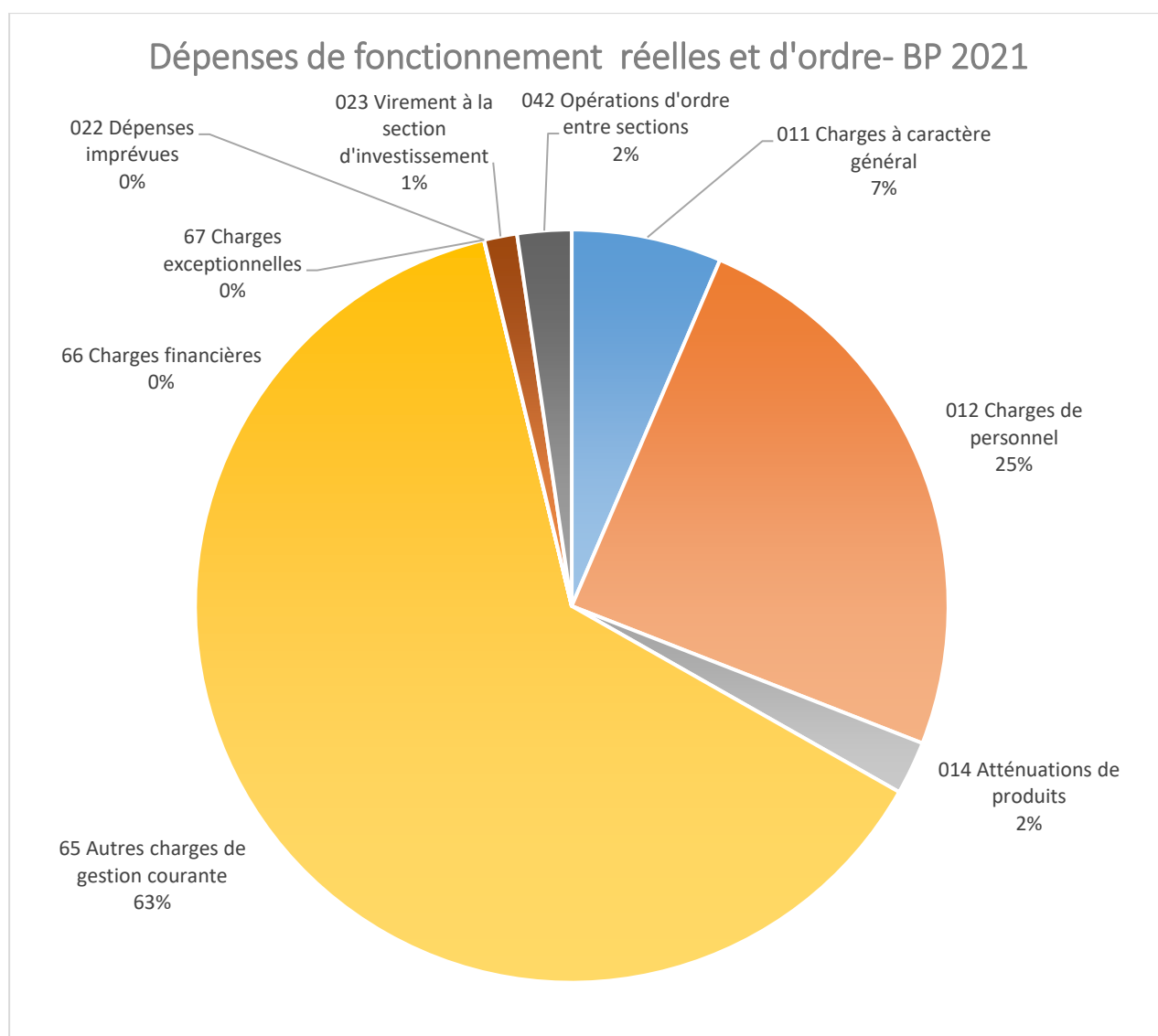
	2020	2021
Budget OM	2 733 556,00 €	2 810 440,61 €
Budget Complexe Aquatique	1 730 893,00 €	1 759 247,24 €
Budget ZAC	15 000,00 €	40 393,00 €
TOTAL	4 479 449,00 €	4 600 080,85 €

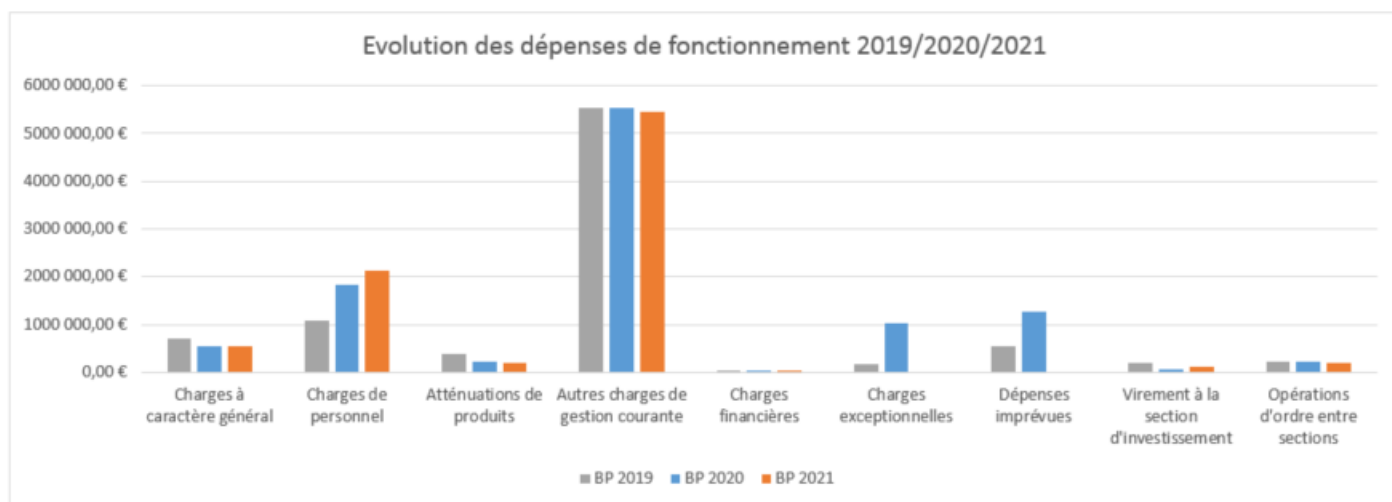
Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 483.538€, soit une diminution par rapport à 2020.

2. Le Fonctionnement : une année de déploiement de nouvelles politiques

Les propositions d'inscription 2021 s'inscrivent dans une stabilisation globale des dépenses mais reflètent aussi les choix réalisés par le conseil communautaire en matière de structuration de la communauté de communes.

2.1 Les dépenses de fonctionnement





a) *Les charges de personnel*

Les charges de personnel sont en augmentation d'inscription de 240.000 €. Cette augmentation s'explique par l'exercice en année pleine de postes créés en 2020. Ces postes permettent de structurer la communauté de communes dans ses enjeux les plus importants et notamment sur les volets économiques et environnementaux :

- Responsable de développement économique et attractivité du territoire
- Responsable stratégie communication à 50%
- Directeur de cabinet à 25%
- Secrétaire des pôles propreté et technique est porté à 100%

b) *Charges à caractère général*

Les charges à caractère général sont en augmentation de 3% pour s'établir à 557.840 soit + 18.415€. En 2021, plusieurs démarches seront réalisées dont :

- Le projet alimentaire territorial qui permettra de doter l'EPCI d'un cadre global de stratégie alimentaire
- CITERGIE
- L'actualisation sur l'étude de fiscalité professionnelle unique

Les autres dépenses sont en reconduction.

c) *Autres charges de gestion courante*

Les autres charges de gestion courante diminuent de 51.125 € pour s'établir à 5.457.830€. Cette diminution s'explique essentiellement par le transfert des subventions pour les vélos électriques en section d'investissement (30.000€).

Les principales dépenses concernent les subventions d'équilibre pour les budgets annexes (cf. ci-avant).

Depuis juillet 2020, la Communauté de communes adhère à l'Agence d'Urbanisme de Rouen, des Boucles de Seine et de l'Eure. A partir de 2021, la communauté de communes adhèrera aussi à Seine maritime attractivité afin qu'elle soit accompagnée dans sa politique de développement économique représentant une dépense supplémentaire de 20.000€

d) Atténuation de produits

Le budget prévu pour les atténuations de produits est arrêté à 198.000 €. Il inclut exclusivement le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le prélèvement a légèrement diminué mais sera à surveiller du fait de l'impact de la réforme fiscale sur les indicateurs servant de base de calcul.

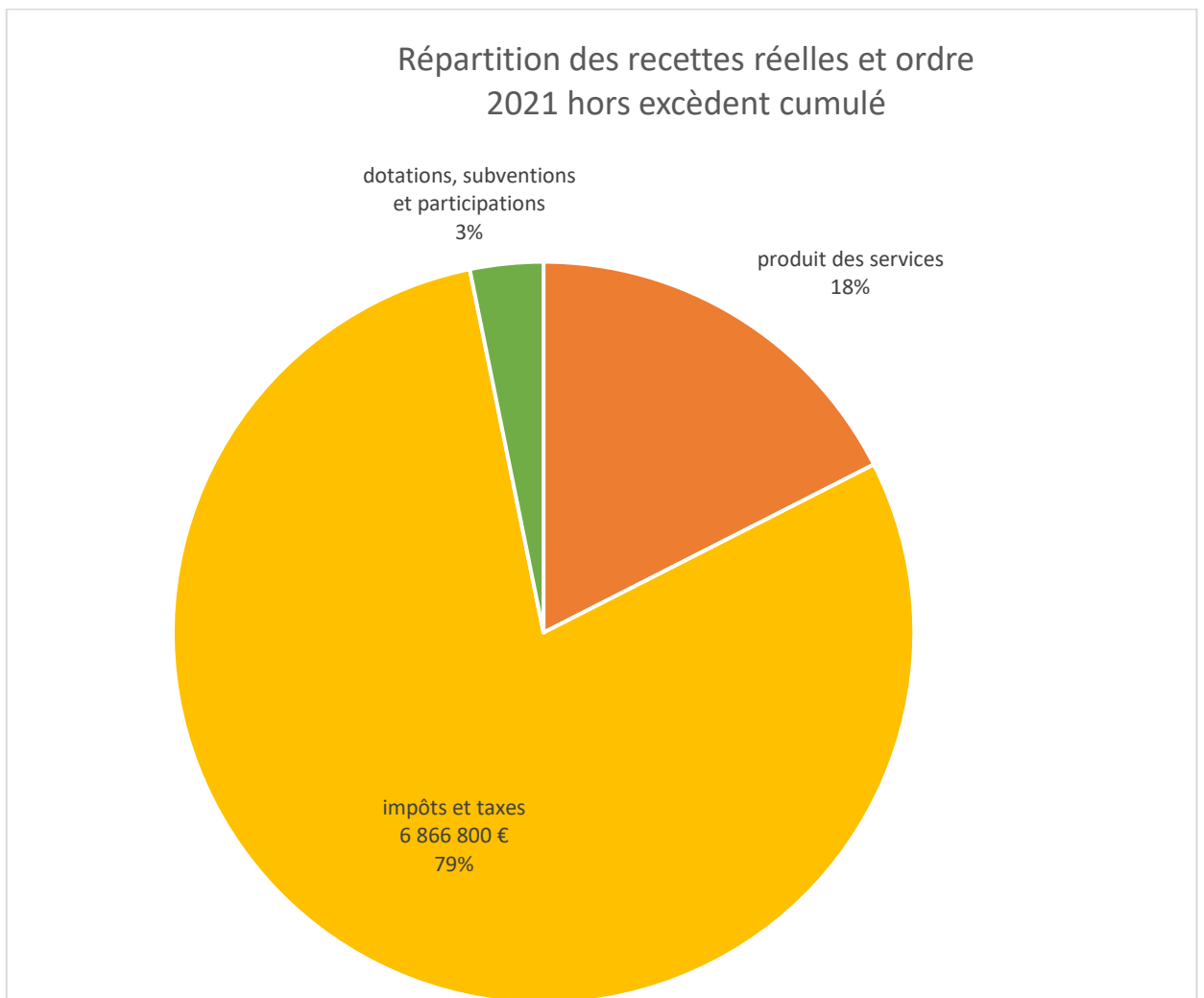
e) Charges financières

Les charges financières sont stables et faibles du fait du niveau d'endettement très mesuré du budget général.

f) Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement s'élève à 122.122€ pour 2021 soit une augmentation de 45 715€, conforme à l'augmentation des dépenses d'équipement prévues.

2.2 Les recettes de fonctionnement



La prévision budgétaire en matière de recettes réelles de fonctionnement est de 8.659.390 € soit une augmentation par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à une augmentation prévisionnelle des produits fiscaux. Néanmoins, la réforme de la taxe d'habitation telle que prévue actuellement porte un préjudice indéniable à la collectivité. En effet, il est prévu pour 2021, 6.560.000€ soit un montant légèrement inférieur que celui perçu en 2019 (6.576.000€) et en deçà de celui qui aurait dû être perçu en 2020, 6.767.000€. Toute la dynamique des bases est neutralisée depuis 2 ans alors même que la collectivité a pris de nouvelles compétences en 2018.

Les recettes de fonctionnement se caractérisent de fait par :

- Une forte dépendance de la collectivité à la dynamique fiscale
- Une réforme de la DGF favorable à l'EPCI mais qui reste très faible compte tenu de son montant.

a) La fiscalité

En l'état, la collectivité agit auprès du gouvernement afin qu'une réflexion s'engage sur les effets néfastes de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités à fiscalité additionnelle ayant pris des compétences après 2017. La prévision budgétaire a été construite sans augmentation de fiscalité mais sans avoir de simulation exacte des pertes définitives par la DGFIP. Le montant indiqué est identique à celui perçu en 2019 et de 200.000€ inférieur à celui notifié en 2020.

Un réexamen des taux pourra être envisagé si la perte de la collectivité s'avérait plus importante.

Par ailleurs, la taxe GEMAPI a été instaurée. A ce jour, aucun produit n'est prévu dans l'attente de simulations à venir par la DGFIP. Une réévaluation sera réalisée lors de la notification du nouvel état 1259.

b) Les dotations de l'Etat et participations

La Communauté de communes Caux-Austreberthe prévoit une augmentation de sa dotation d'intercommunalité, la réforme lui ayant été favorable.

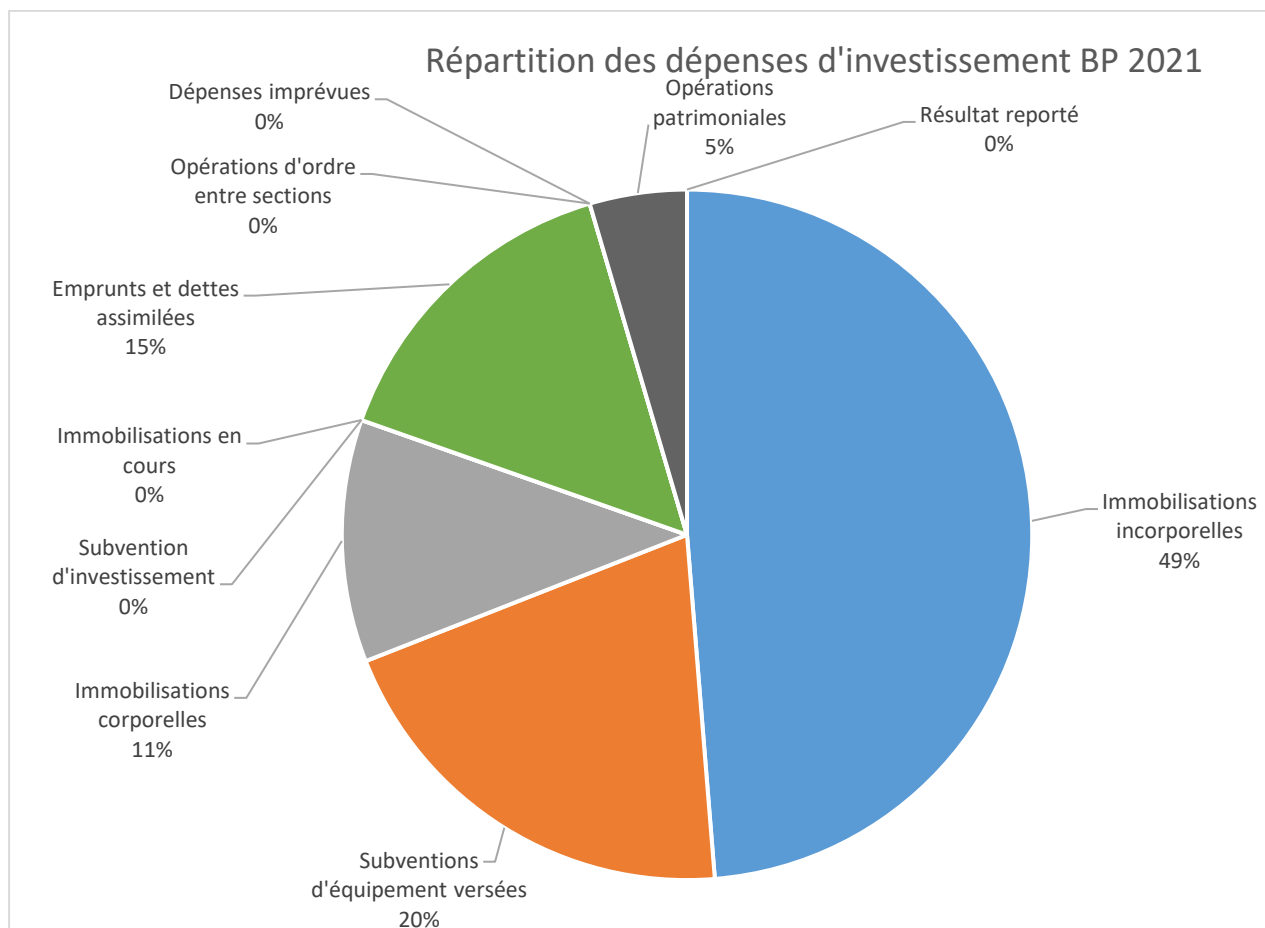
La participation attendue de la CAF dans le cadre du contrat enfant jeunesse est de 30.000 €.

c) Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes de produits des services sont prévues à hauteur de 1.516.340 €. Cette prévision est en augmentation de 68.510€. Elles sont le résultat d'opérations internes de refacturation entre le budget principal et le budget annexe.

3. L'investissement : un programme 2021 marqué par l'aménagement du territoire

3.1 Les dépenses

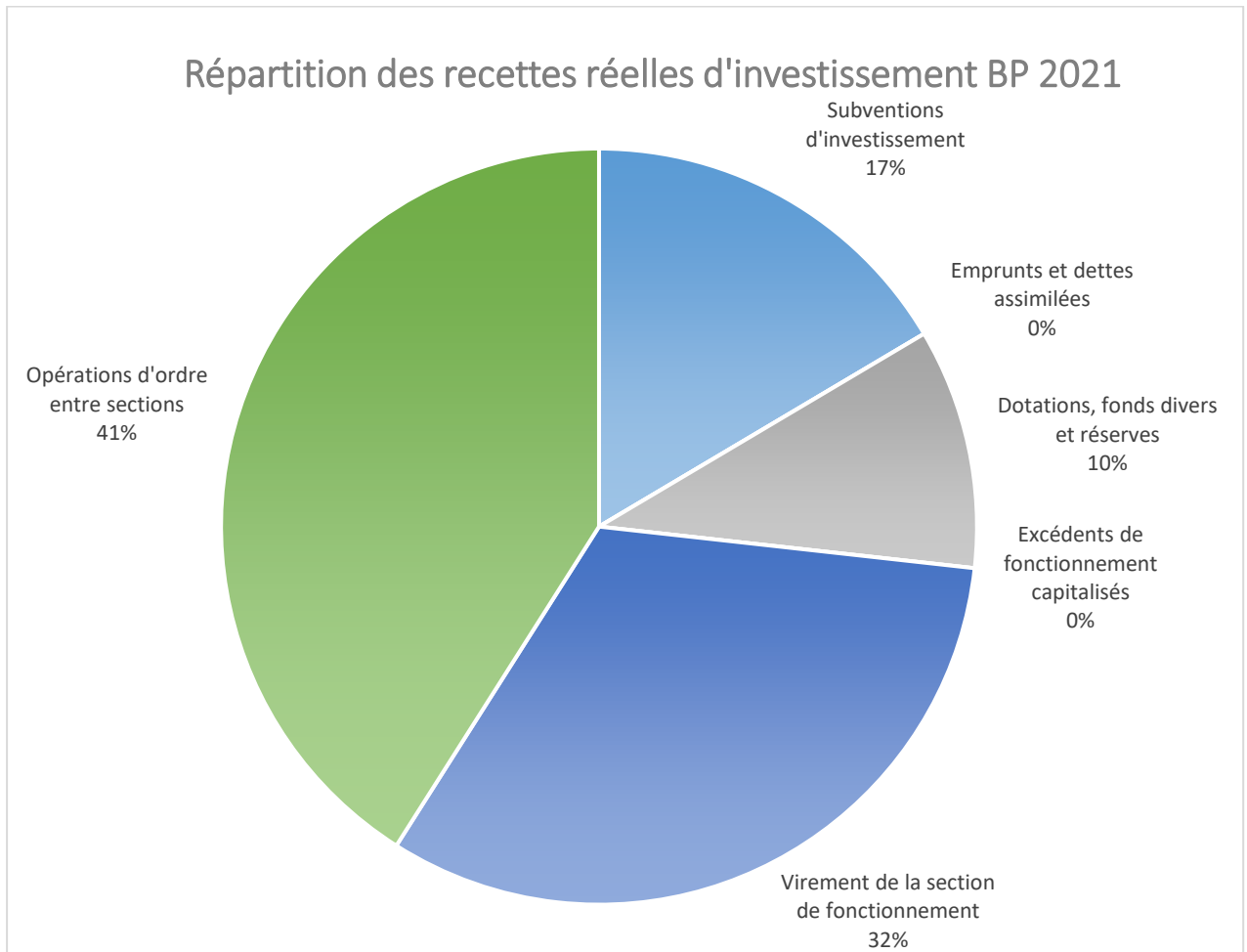


Le budget primitif 2021 prévoit 333.450 € d'investissements nouveaux dont près de 59% pour accompagner le développement économique du territoire.

Les principales dépenses sont :

- Élaboration du PLUi-HD 55.450€ (montant du programme : 331.800€)
- Schéma de reconquête du Mesnil Roux : 100.000€ (montant du programme : 150.000€)
- Revitalisation de centres-villes : 40.000€ (montant du programme : 84.000€)
- Aide à l'immobilier d'entreprise : 50.000€
- Véhicule projet : 30.000€

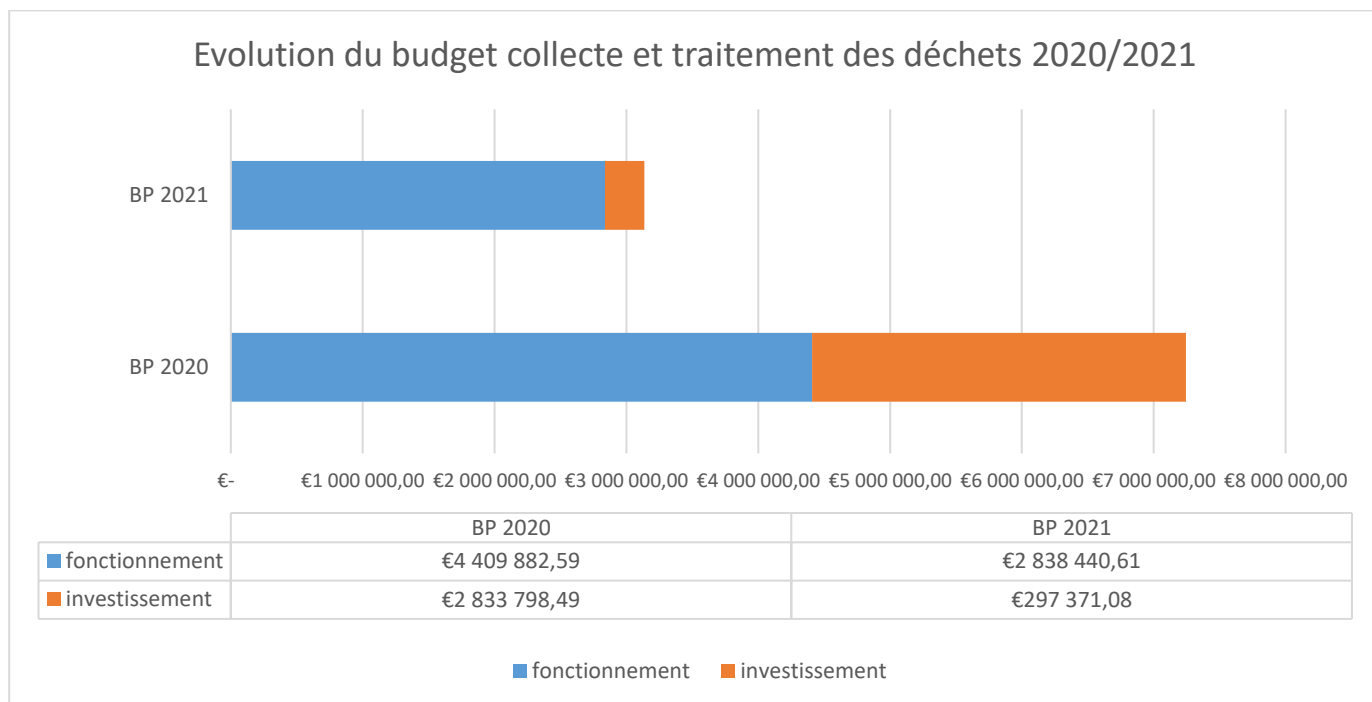
3.2 Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement proviennent exclusivement de la dotation aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement. Elles représentent 73% des recettes totales.

4. La collecte des ordures ménagères

Le budget de collecte et traitement des déchets s'élèvent tout mouvement pris en compte à 3.135.811€. Le budget 2020 intégrait les excédents liés à la dissolution de l'ex-SOMVAS qui n'apparaissent pas sur le budget primitif 2021.



4.1 Le fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 2.838.440€ dont 2.593.069€ de dépenses réelles. En neutralisant les dépenses exceptionnelles, les dépenses imprévues et la provision, le budget est stable.

Les principales charges de gestion courantes sont :

- Les prestations de collecte et de traitement à hauteur de 1.513.900 €
- Le remboursement des fonctions support pour 90.000 €
- Le carburant pour 95.000 €
- Les réparations pour 83.000€
- L'entretien des vêtements de travail : 22.000€

Par ailleurs, les dépenses de personnel sont inscrites en totalité alors qu'en 2019 cela n'avait pas été le cas.

En matière de personnel, les dépenses sont stables.

Les recettes propres sont de 28.000€. Le solde est couvert par une subvention d'équilibre du budget général à hauteur de 2.810.440€.

4.2 L'investissement

Les dépenses totales d'investissement pour 2021 sont de 297.371€ € dont 275.371€ de dépenses réelles correspondants à 250.371€ de nouveaux investissements et le solde pour le remboursement du capital.

Les nouveaux investissements sont les suivants :

- Des opérations de soutien à la réduction des déchets : 77.000€
- La fourniture de bacs : 131.000€
- Aménagements des locaux : 19.200€
- Matériel divers : stores, diable etc. : 11.900€

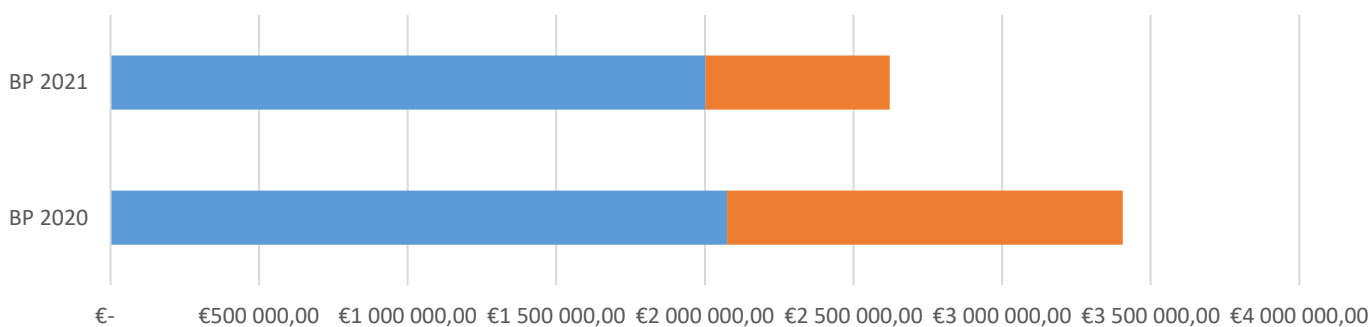
L'investissement est financé par des recettes propres du budget annexe :

- Des amortissements
- Du FCTVA

5. Le complexe aquatique (HT)

Le budget du complexe aquatique s'élève, tous mouvements confondus, à 2.621.944€

Evolution du budget complexe aquatique 2020/2021



	BP 2020	BP 2021
fonctionnement	€2 074 620,49	€2 001 181,74
Investissement	€1 330 799,51	€620 762,61

■ fonctionnement ■ Investissement

5.1 Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.001.191€ dont 1.402.419€ de dépenses réelles qui sont en augmentation de +1,7% soit 23.916€.

Les principales charges de gestion courante sont :

- Le coût des fluides : 190.000€
- Le contrat de prestation pour la maintenance technique de l'équipement : 180.000€
- Le coût des transports scolaires vers la piscine : 80.000€
- Le remboursement des fonctions support pour 60.000 €

En recettes, les produits des services sont estimés à 240.000€, il est à ce stade de la crise sanitaire, difficile d'évaluer l'impact sur l'exploitation du complexe aquatique.

L'équilibre de la section s'opère par une subvention du budget principal budgétée à hauteur de 1.759.274€ en baisse de 51.646€ par rapport à 2020.

5.2 L'investissement

Les dépenses totales d'investissement sont de 620.762€ dont 596.828€ de dépenses réelles correspondant à 87% par le remboursement du capital de l'emprunt.

Les principaux investissements prévus sont :

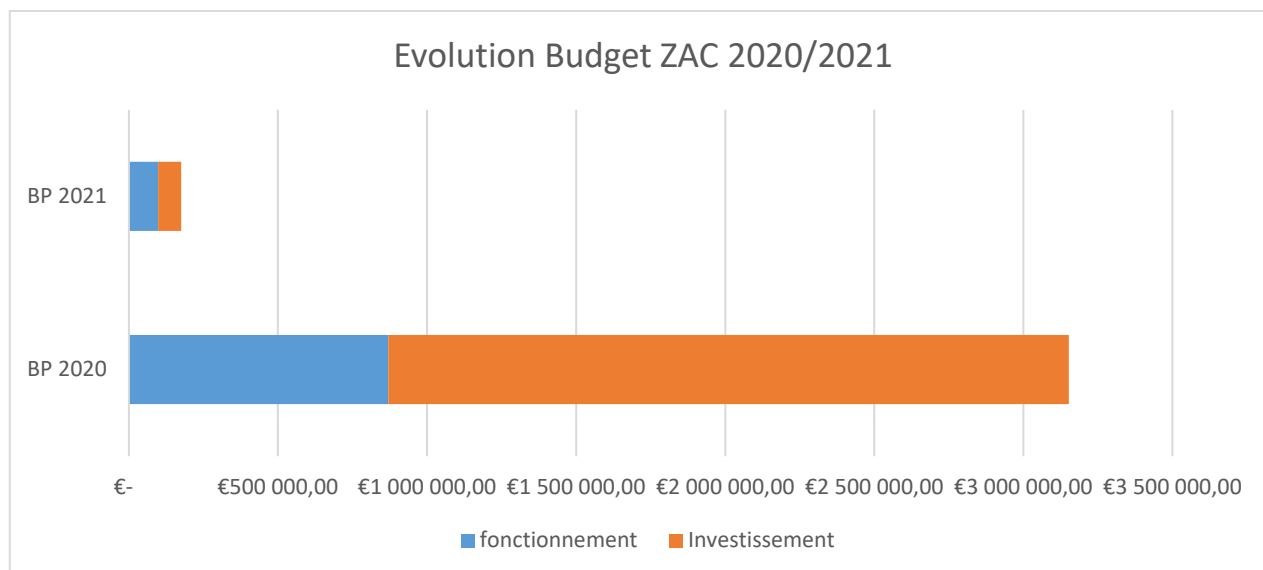
- Réparation : 2^{ème} phase de reprise des éclairages : 30.000€
- Renouvellement de matériel divers : 15.000€

- Renouvellement de robot laveur : 5.000€
- Garde-corps pour le toboggan : 4.000€

Ces opérations sont financées par un virement de la section de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

6. Budget ZAC (HT)

Le budget total de la ZAC, tous mouvements confondus, s'élèvent à 175.641€. La comparaison avec 2020 n'est pas opérante dans la mesure où l'ensemble des biens de la ZAC du Mesnil Roux ont été rétrocédés.



6.1 Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 97.907€ dont 20.174€ de dépenses réelles.

Les principales charges de gestion courante sont 6.000€ de taxe foncière, 4.000€ pour de l'entretien et 4.000€ pour des frais d'acte.

En recettes, les produits des services sont estimés à 34.000.

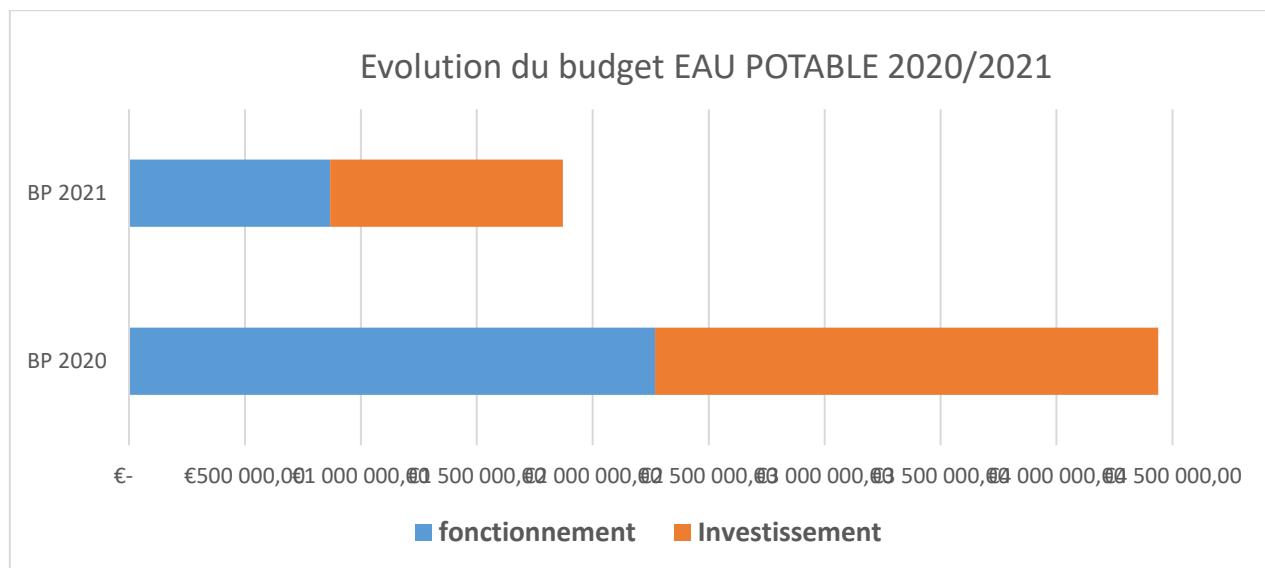
L'équilibre de la section s'opère par une subvention du budget principal budgétée à hauteur de 40.393€.

6.2 L'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 77.733€ dont 54.219€ de dépenses réelles.

Une enveloppe de 28.000€ est prévue afin de réaliser des opérations de bornage en cas de cession de terrain sur Blacqueville.

7. Budget Eau potable (HT)



7.1 L'exploitation

Elles s'élèvent à 866.902€ dont 329.430€ en dépenses réelles. Le budget BAC consacré à la protection du Bassin d'Alimentation du captage est intégré au budget eau potable et s'établit à 135.703€.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à 223.685€ contre 263.900€ en 2020. La part dédiée au budget BAC, est de 80.235€.

Le principal poste de dépenses est le remboursement des charges de structure du budget principal, pour 69.000€. Les autres postes prévisionnels les plus importants : l'entretien et réparations des réseaux, 30.000€, l'assistance pour le suivi et le contrôle de délégataire, 30.000€ ; enfin l'achat d'eau auprès du Syndicat d'eau du Caux central pour les communes de Blacqueville et Bouville, 20.000€.

Le chapitre 012 est constitué du remboursement au budget principal des charges de personnel, pour 53.500€.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante, est composé essentiellement de la cotisation versée au SIDESA, Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval.

Les charges financières sont inscrites pour un montant de 37.235,18€.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 866.902,98€ dont 654.200€ en recettes réelles. Elles viennent pour majeure partie de la surtaxe d'eau potable (fixée à 0,50€HT/m³) versée par les délégataires et estimée à 502.000€.

Puis viennent ensuite les redevances versées par le délégataire (SADE) inscrites pour 31.000€ et les produits issus de la redevance pour occupation du domaine public (antennes relais installées sur les châteaux d'eau) pour 24.000€.

En 2021, les recettes du budget BAC sont estimées à 97.200€ et proviennent du financement de l'Agence de l'Eau.

7.2 L'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.004.072€. Les dépenses réelles d'équipement s'établissent à 399.000€ pour 2021, soit une baisse de presque 50%, qui s'explique par une seconde enveloppe qui sera inscrite au budget supplémentaire.

Les principaux investissements prévus au budget primitif 2021 sont :

- Etude du forage de la station de Becquigny (Limésy) :	50.000€
- Travaux annuels de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable :	200.000€
- BAC : Acquisition/stratégie foncière :	63.000€
- BAC : Travaux d'hydraulique douce :	70.000€
- BAC : Etude de faisabilité création filière locale miscanthus :	12.000€
- Frais d'insertion :	4.000€

Une seconde enveloppe d'investissement fera l'objet d'arbitrage au budget supplémentaire pour un montant approximatif de 600.000€.

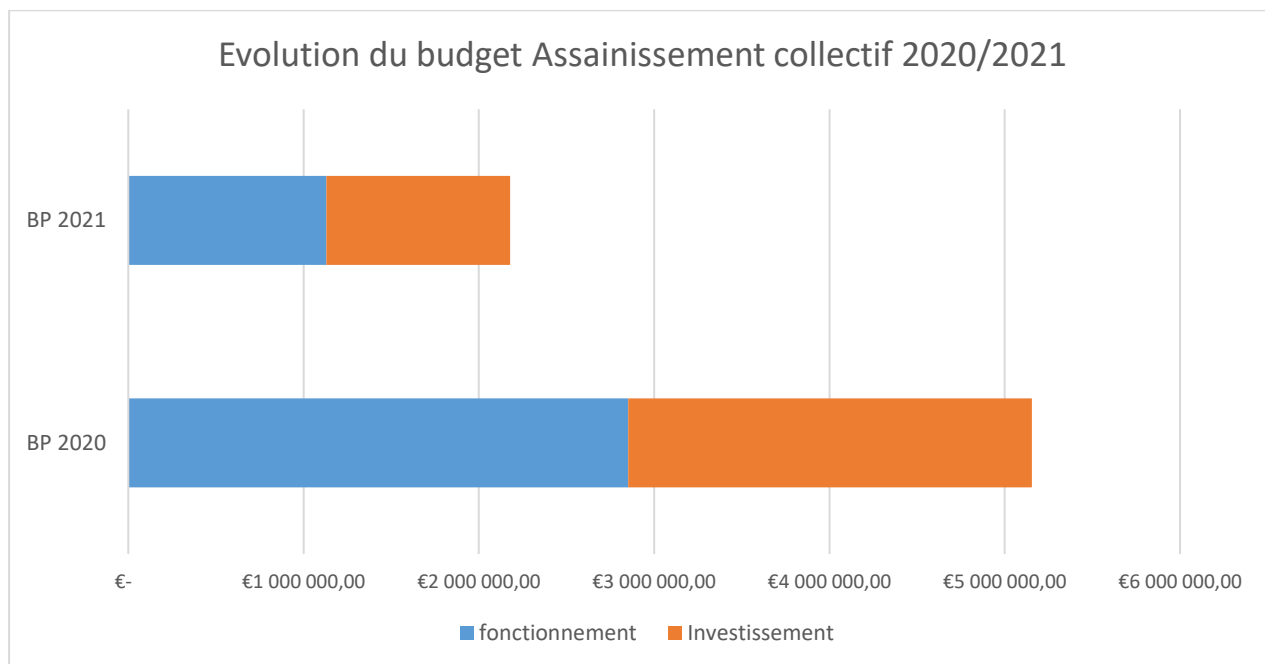
Le remboursement de la dette s'élève à 167.370€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.004.07€. Les recettes réelles de l'année sont estimées à 241.600€, elles se décomposent :

- De subventions pour le BAC et relatives :	
- Acquisition/stratégie foncière :	50.400€
- Travaux d'hydraulique douce :	56.000€

- L'inscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 135.200€ dont le maintien sera réévalué lors du budget supplémentaire, une fois les excédents connus.

8. Budget Assainissement collectif (HT)



8.1 L'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 1.131.029€ dont 208.908€ en dépenses réelles.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à 160.000€ contre 249.200€ en 2020. Le principal poste de dépenses est l'assistance pour le suivi et le contrôle de délégataire (20.000€) à laquelle il faut budgéter le lancement de la prochaine délégation de service public (40.000€). Viennent ensuite les postes, entretien et réparation des réseaux pour 40.000€, le remboursement des charges de structure du budget principal, 32.000€.

Les charges financières sont inscrites pour un montant de 48.908€.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1.131.029€ dont 788.000€ en recettes réelles. Elles sont estimées à l'identique du budget 2020. Elles se décomposent de la redevance d'assainissement (0,66€/HT/m³) 614.000€, de la participation à l'assainissement collectif 24.000€ et de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau, 150.000€.

8.2 L'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.047.121€. Les dépenses réelles d'équipement s'établissent à 194.091€ pour 2021, soit une baisse de plus de 86%, qui s'explique par une seconde enveloppe qui sera inscrite au budget supplémentaire.

Les principaux investissements prévus au budget primitif 2021 sont :

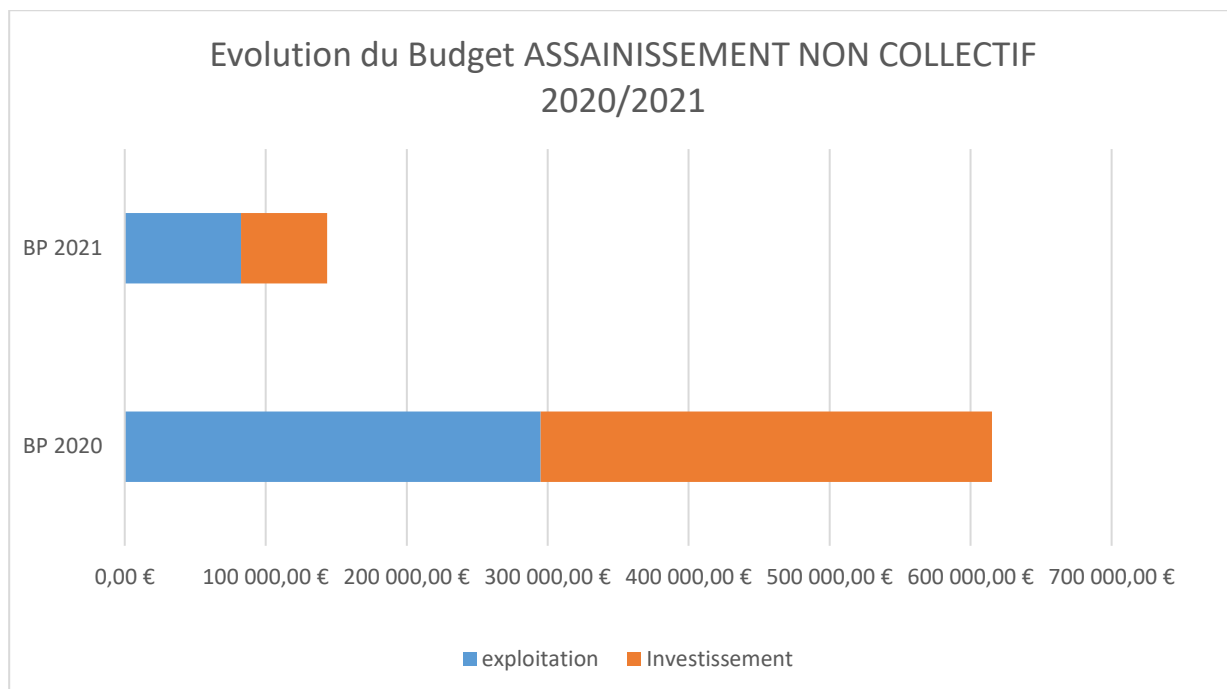
- Modification de l'enseigne de la STEP de Villers-Ecalles :	5.000€
- Plan topographique du Hameau Beaudouville à Limésy :	5.000€
- Etude pour le raccordement ou le traitement autonome du Hameau de Beaudouville à Limésy :	30.000€
- Réhabilitation d'un poste de relèvement d'eaux usées à Limésy :	8.000€
- Etude pour la mise en séparatif rue Siegfried/quartier de la Vierge à Pavilly :	53.000€
- Travaux annuels de réparation et d'entretien du réseau et des branchements :	60.000€
- Une enveloppe complémentaire pour assurer les dépenses connexes aux travaux de mise en séparatif du quartier Bellegarde à Villers-Ecalles :	33.092€

Une seconde enveloppe d'investissement fera l'objet d'arbitrage au budget supplémentaire pour un montant de 600.000€ incluant notamment les travaux de mise en séparatif rue Siegfried/quartier de la Vierge à Pavilly estimés à 500.000€.

Le remboursement de la dette s'élève à 385.000€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.047.121€. Aucune recette réelle n'est inscrite.

9. Budget assainissement non collectif (HT)



9.1 L'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 82.500€ dont 21.500€ en dépenses réelles.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à 21.495€ contre 46.942€ en 2020. Le principal poste de dépenses est consacré à l'entretien des installations pour les communes de Blacqueville et Bouville pour 20.295€. Une enveloppe de 1.200€ relative à la facturation et perception des redevances assainissement non collectif 2020 sera inscrite.

Le chapitre 65 intègre une somme de 5€ afin de régulariser des reliquats de centimes de TVA.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 82.500€ dont 35.000€ en recettes réelles. Elles sont estimées à l'identique du budget 2020. Elles se décomposent de la participation des usages des communes de Blacqueville et Bouville (1,258€HT/m³) pour l'entretien de leur installation (vidange notamment). Les autres communes, la recette découle de la redevance semestrielle (20,97€HT/semestre).

9.2 L'investissement

Des crédits d'investissement seront inscrits pour des travaux divers pour 11.500€ et du matériel de bureau pour 2.000€.